# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.

#### **SESSAD L'Escale**

- 41, avenue de Lattre de Tassigny 1
- 94000 CRETEIL
- Siret: 77574052500370
   Code Naf:

Mis à jour le 19/07/2024









## LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL CONCERNÉES

- Activité d'accompagnement éducatif
- Activité d'accompagnement psychologique
- · Activité d'accompagnement social
- Activité d'accueil
- Activité d'administration
- Activité de conduite
- Activité d'encadrement
- Activité d'intervention à domicile
- Risques généraux communs
- Risques psychosociaux communs
- Activité de nettoyage des locaux







#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif







## Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

#### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
|  | Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.  | FORMATION      |
|  | Signalement des incidents survenus.   | FORMATION      |
| Le salarié fait face à<br>l'agressivité d'une personne.                                  | Identification et recensement des potentielles sources de difficultés rencontrées avec les usagers.   | FORMATION      |
|  | Mise en place d'une médiation si nécessaire.  | FORMATION      |
|  | Rédaction de protocoles de coordination et de gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les personnes ou services à contacter et la conduite à tenir.   | FORMATION      |
| Le salarié est victime d'une agression.  | Echange systématique avec les salariés après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans les démarches administratives, médicales et judiciaires qu'ils pourraient être amenés à engager. | ORGANISATION   |
| Le salarié prend en charge des<br>personnes accompagnées de<br>différentes nationalités. | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.  | FORMATION      |





#### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié intervient pour une<br>urgence auprès d'une<br>personne accompagnée               | Evaluation des risques liés aux différentes activités des salariés : loisirs éducatifs, activités de plein air Mise en place de mesures de prévention et respect de ces mesures. Rédaction d'un compte-rendu des incidents. | ORGANISATION   |
| Le salarié prépare une activité<br>de plein air pour un groupe de<br>personnes accompagnées. | Organisation et traçage du suivi des animations.  | ORGANISATION   |
|  | Réalisation de retours d'expérience.  | ORGANISATION   |
|  | Mise en place de comptes rendus d'incident.   | ORGANISATION   |

## RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié est seul face à une situation complexe.                | Réflexion en interne sur la composition de l'équipe en lien avec les spécificités du public et les risques induits. Renforcement, si besoin, des groupes en tension ou en fonction des spécificités des personnes accompagnées. | ORGANISATION   |
| Le salarié doit s'entretenir<br>avec une personne<br>accompagnée. | Mise à la disposition des salariés, d'un espace de travail leur permettant d'assurer, en toute confidentialité, leurs entretiens avec les personnes qu'ils accompagnent.  | EQUIPEMENT     |
|   | Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante dans la gestion de leurs activités quotidiennes dans le respect des contraintes du service et des exigences des situations d'urgence.                               | MANAGEMENT     |
| Le salarié travaille souvent                                      |   |                |









| avec des délais contraints.   | Organisation de l'attribution de la mission le plus en amont possible, pour que les salariés puissent planifier et hiérarchiser leur travail et éviter de le traiter dans l'urgence. Accompagnement par l'encadrant de proximité pour la hiérarchisation éventuelle des situations | MANAGEMENT   |
|---|--|--------------|
|   | Evaluation régulière de la charge de travail des salariés. Réalisation d'ajustements, si besoin.   | MANAGEMENT   |
|   | Etablissement des plannings à l'avance et communication auprès des salariés pour leur permettre de formuler des contraintes personnelles.  | MANAGEMENT   |
| Le salarié a une amplitude de<br>travail importante et des<br>horaires atypiques. | Respect des dispositions conventionnelles relatives aux changements de planning.   | MANAGEMENT   |
|   | Prise en compte, chaque fois que cela est possible dans le cadre des exigences du service, des contraintes personnelles.   | MANAGEMENT   |
|   | Respect du droit à la déconnexion.   | MANAGEMENT   |
| Le salarié est confronté à la   | Accompagnement dans la prise de distance avec leurs émotions.  | FORMATION    |
| détresse de personnes en grande difficulté.                                       | Participation à des groupes d'analyse de la pratique professionnelle.  | FORMATION    |
| Le salarié souhaite échanger<br>sur une situation vécue.                          | Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés.  | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite échanger  | Organisation de réunions pluridisciplinaires avec l'ensemble des salariés pour évoquer et partager les situations de travail afin d'adopter des stratégies cohérentes au sein de l'équipe. Ecoute et prise en compte de leurs constats et leurs préconisations.                    | ORGANISATION |
| avec ses collègues sur un cas<br>difficile à gérer.                               | Favorisation du travail collaboratif.  | ORGANISATION |
|   |  |              |





| Le salarié connait les premiers<br>gestes d'urgence.                      | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | ORGANISATION |
|---|--|--------------|
| L'animateur fait face à des<br>situations à forte charge<br>émotionnelle. | Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.  | FORMATION    |





## **PLAN D'ACTION**

### Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R03 R03 - Risques<br>liés à l'activité<br>physique et aux<br>manutentions<br>manuelles | Fourniture de matériel pour réduire les contraintes de charges et de postures.  |                         | Non<br>renseigné | 30/10/2024            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux  | Réflexion en interne sur la composition de l'équipe en lien avec les spécificités du public et les risques induits. Renforcement, si besoin, des groupes en tension ou en fonction des spécificités des personnes accompagnées. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux  | Mise à la disposition des salariés, d'un espace<br>de travail leur permettant d'assurer, en toute<br>confidentialité, leurs entretiens avec les<br>personnes qu'ils accompagnent.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux  | Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux  | Formalisation d'une procédure prévoyant les<br>mesures que les salariés doivent prendre en<br>cas de situation d'urgence. Communication à<br>tous de cette procédure.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |



| RISQUE                             | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|------------------------------------|---|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques<br>psychosociaux | Mise à disposition des salariés, de la<br>possibilité d'appeler un psychologue<br>indépendant afin d'évacuer la charge<br>émotionnelle accumulée au cours de son<br>activité. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |



#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique



## Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

#### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

Didacthem

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|----------------------|----------------------|----------------|
|                      |                      |                |

Le salarié travaille à son bureau.

Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges

**EQUIPEMENT** 

#### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

#### **MESURE DE PRÉVENTION** SITUATION DE TRAVAIL TYPE DE MESURE

| Le psychologue échange sur<br>ses pratiques<br>professionnelles.   | Mise en place d'une supervision externe pour les psychologues.   | ORGANISATION |
|--|--|--------------|
| Le psychologue est présent lors des réunions concernant le projet individuel de la personne accompagnée. | Participation de l'équipe pluridisciplinaire au projet individuel.   | ORGANISATION |
| Le salarié connait les premiers<br>gestes d'urgence.   | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | ORGANISATION |

#### RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

**MESURE DE PRÉVENTION** SITUATION DE TRAVAIL TYPE DE MESURE









Le salarié travaille à son bureau.

Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges

**EQUIPEMENT** 

#### RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

#### **SITUATION DE TRAVAIL**

#### **MESURE DE PRÉVENTION**

**TYPE DE MESURE** 

Le salarié travaille à son bureau.

Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges

**EQUIPEMENT** 







## **PLAN D'ACTION**

## Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R20 R20 -<br>Risques liés<br>aux<br>agressions | Mise en place d'un partage et de retours<br>d'expérience, pour améliorer l'anticipation des<br>crises et des conflits.   | c.tarrin@apsi.fr        | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R20 R20 -<br>Risques liés<br>aux<br>agressions | Signalement des incidents survenus.  |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R20 R20 -<br>Risques liés                      | Identification et recensement des potentielles sources de difficultés rencontrées avec les   |                         | Non              | 01/05/2024            |
| aux  | usagers.   |                         | renseigné        | 01/05/2021            |
| KZU KZU -<br>Risques liés<br>aux<br>agressions | Mise en place d'une médiation si nécessaire.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
|  |  |                         |                  |                       |
| R20 R20 -<br>Risques liés<br>aux<br>agressions | Rédaction de protocoles de coordination et de<br>gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les<br>personnes ou services à contacter et la conduite<br>à tenir. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité d'accompagnement social







## Unité de travail : Activité d'accompagnement social

#### RISQUE: R18 - Risque Routier

un outil développé par

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié se rend chez<br>plusieurs personnes<br>accompagnées, éloignées les<br>uns des autres. | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.                                     | FORMATION      |
|  | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus. | FORMATION      |

#### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| La salariá ost victima d'una  | Formation des salariés à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles.   | FORMATION      |
| Le salarié est victime d'une<br>agression verbale ou<br>physique.                   | Mise en place d'un dialogue systématique après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans l'ensemble des démarches qu'ils pourraient être amenés à engager. | FORMATION      |
| Le salarié prend en charge des personnes accompagnées, de différentes nationalités. | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.   | FORMATION      |





#### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié intervient pour une<br>urgence auprès d'une<br>personne. | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

| SITUATION DE TRAVAIL          | MESURE DE PREVENTION   | TYPE DE MESURE |
|-------------------------------|--|----------------|
| Le salarié intervient dans un | Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.                | EQUIPEMENT     |
| endroit isolé.                | Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif. | EQUIPEMENT     |

#### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL                                    | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié est contraint par<br>des problèmes de temps. | Attribution aux salariés d'une latitude suffisante dans la gestion de leurs activités, afin qu'ils les planifient et qu'ils les hiérarchisent pour ne pas avoir à les traiter en urgence. | MANAGEMENT     |
|   | Anticipation des contraintes le plus en amont possible, pour qu'ils puissent les réguler.   | MANAGEMENT     |
| Le salarié se rend chez                                 | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.  | FORMATION      |
| Eo daidi io de l'ella ellez                             |   |                |







| plusieurs personnes<br>accompagnées, éloignées les<br>uns des autres.   | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus.   | FORMATION    |
|---|--|--------------|
| Le salarié a une amplitude de travail importante.  Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin. |  | ORGANISATION |
|   | Formation des salariés à la gestion de situations à forte charge émotionnelle.   | FORMATION    |
| Le salarié est soumis à des   | Accompagnement à la gestion des émotions.  | FORMATION    |
| situations complexes.   | Organisation de réunions d'équipe pour évoquer l'ensemble des situations.  | FORMATION    |
|   | Mise en place d'échanges informels.  | FORMATION    |
| Le salarié souhaite partager<br>sur ses activités.  | Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.   | ORGANISATION |
|   | Organisation du soutien et de l'accompagnement des salariés par leurs responsables, lorsqu'ils connaissent des périodes de doute liées aux difficultés à faire aboutir leurs dossiers. | ORGANISATION |
| Le salarié gère seul des dossiers particulièrment complexes.  | Encouragement à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire.   | ORGANISATION |
|   | Formation des salariés pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et acquérir d'autres compétences, utiles pour leur travail.   | ORGANISATION |
| Le salarié accompagne une personne étrangère  | Le salarié accompagne une personne étrangère Organisation de sensibilisations sur les interactions culturelles des personnes accompagnées.   |              |
| Le salarié souhaite partager<br>avec ses collègues sur ses  | Mise en place de groupes d'analyse de la pratique professionnelle.   | ORGANISATION |





activités.

Didacthem

Organisation de temps d'échange en équipe pluridisciplinaire.

**ORGANISATION** 





## **PLAN D'ACTION**

## Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement social

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R18 R18 - Risque Routier   | Diffusion d'une procédure<br>d'organisation des visites pour limiter<br>les déplacements.  |                         | Non<br>renseigné | 31/12/2024            |
| R20 R20 - Risques liés<br>aux agressions   | Mise à disposition par la branche,<br>d'une plateforme d'écoute<br>psychologique au 0 805 230 443.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise à disposition d'une trousse de<br>secours spécifique et identification de<br>son emplacement. Identification de la<br>personne chargée de la vérifier et de la<br>réapprovisionner. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité d'accueil







#### Unité de travail : Activité d'accueil

#### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE

Le salarié de l'accueil réceptionne des livraisons lourdes.

Achat de chariots de manutention adaptés pour faciliter le rangement et le déplacement des livraisons de consommables.

**EQUIPEMENT** 

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE

Le salarié accueille une personne agressive.

Lors de la conception et l'aménagement du poste d'accueil, prise en compte du risque d'éventuelles agressions.

Mise en place d'une procédure pour les aider dans la gestion des situations les plus difficiles et éviter les agressions.

ORGANISATION

**ORGANISATION** 

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE

Favorisation, à chaque fois que cela est possible, de l'éclairage naturel.

**EQUIPEMENT** 







| Le salarié travaille dans la | 1 |
|------------------------------|---|
| zone d'accueil.              |   |

| Mise en place d'un nombre d'éclairages adapté pour éclairer correctement les postes de travail des chargés d'accueil (environ 250 lux). | EQUIPEMENT |
|---|------------|
| Utilisation, si nécessaire, d'une lumière d'appoint.  | EQUIPEMENT |

## RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

|  | SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|---|----------------|
|  | Le salarié de l'accueil répond,<br>ventile les appels<br>téléphoniques. | Adaptation de l'équipement technique aux besoins, tenue à jour de l'annuaire interne.<br>Formation des salariés à ce poste.   | ORGANISATION   |
|  | Une personne se présente  | Mise à disposition des salariés de toutes les listes à jour des convocations et rendez-<br>vous divers prévus.                | ORGANISATION   |
|  | sans rdv.   | Incitation des salariés à solliciter directement leurs collègues pour identifier les solutions et régulariser les situations. | ORGANISATION   |





## **PLAN D'ACTION**

#### Actions retenues Unité de travail : Activité d'accueil

| RISQUE  | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R03 R03 - Risques liés à<br>l'activité physique et<br>aux manutentions<br>manuelles | Achat de chariots de manutention<br>adaptés pour faciliter le rangement et le<br>déplacement des livraisons de<br>consommables.              |                         | Non<br>renseigné | 30/10/2024            |
| R03 R03 - Risques liés à<br>l'activité physique et<br>aux manutentions<br>manuelles | Aménagements adaptés des espaces de travail.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R03 R03 - Risques liés à<br>l'activité physique et<br>aux manutentions<br>manuelles | Consultation des salariés concernés<br>lors d'une réorganisation et prise en<br>compte de leurs remarques pour limiter<br>leurs contraintes. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R20 R20 - Risques liés<br>aux agressions  | Mise en place d'un système d'alerte<br>permettant aux salariés de bénéficier<br>du soutien d'un collègue.                                    |                         | Non<br>renseigné | 31/12/2025            |
| R21 R21 - Risques psychosociaux   | Mise en place d'une procédure interne<br>pour aider les salariés à la gestion des<br>situations complexes.                                   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité d'administration









#### Unité de travail : Activité d'administration

#### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

un outil développé par

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PREVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié doit interrompre<br>son activité pour traiter une<br>demande urgente. | Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.                               | MANAGEMENT     |
| Le salarié est confronté à des<br>situations de travail<br>inattendues.          | Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter. | ORGANISATION   |

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE

Le salarié utilise un massicot.

Balisage de l'emplacement de la trousse de secours.

FORMATION









#### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL                             | MESURE DE PREVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié s'installe dans un<br>nouveau bureau. | Réflexion sur l'implantation des bureaux, en concertation avec les salariés.  | EQUIPEMENT     |
| Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.    | Fourniture de sièges réglables en hauteur, en inclinaison et adaptés aux morphologies (taille et poids) des utilisateurs. | EQUIPEMENT     |
| Le salarié range et archive des dossiers.        | Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage.                             | EQUIPEMENT     |

#### RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

| SITUATION DE TRAVAIL                                     | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié utilise du materiel bureautique d'imprimerie. | Installation des photocopieuses dans un local insonorisé et correctement ventilé, séparé des postes de travail. Installation de cloisons isolantes, si nécessaire. | EQUIPEMENT     |

#### RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL                                  | MESURE DE PREVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié travaille devant un<br>écran d'ordinateur. | Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements. | FORMATION      |
|   | Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.          | FORMATION      |









#### RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|----------------------|----------------------|----------------|
|                      |                      |                |

Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.

Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements. FORMATION

Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.

FORMATION

#### RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié utilise du materiel<br>bureautique d'imprimerie. | Installation des photocopieuses dans un local insonorisé et correctement ventilé, séparé des postes de travail. Installation de cloisons isolantes, si nécessaire. | EQUIPEMENT     |
| Le volume de la sonnette de l'interphone est élevé.         | Installation des bureaux des salariés à l'écart des sources sonores bruyantes.   | EQUIPEMENT     |





## **PLAN D'ACTION**

## Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

| RISQUE                                | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------------|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R21 R21 -<br>Risques<br>psychosociaux | Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R21 R21 -<br>Risques<br>psychosociaux | Mise en place, au sein de l'équipe administrative,<br>de partages d'expérience sur les situations<br>sensibles vécues. Identification par l'équipe, des<br>solutions pour anticiper ces situations et les<br>éviter. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité de conduite









#### Unité de travail : Activité de conduite

#### RISQUE: R21 — Risques psychosociaux

un outil développé par

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PREVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Un salarié conduit un véhicule<br>du parc automobile de<br>l'entreprise. | Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses) et adaptés aux besoins de la structure. | EQUIPEMENT     |
| Un salarié conduit un véhicule<br>du parc automobile de<br>l'entreprise. | Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant                      | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL                       | MESURE DE PRÉVENTION                              | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié circule dans une zone à risque. | Verrouillage des portes du véhicule au démarrage. | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R18 — Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL                   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié circule par tous les temps. | Mise en place, dans les véhicules mis à la disposition des salariés, d'un extincteur, d'une trousse de secours régulièrement vérifiée, d'un gilet réfléchissant de haute visibilité, d'un triangle de signalisation de câles, d'un coffret d'ampoules et d'au moins deux éthylotests. | EQUIPEMENT     |







Le salarié vérifie la pression des pneus du véhicule.

Didacthem

Mise en place d'une procédure permettant de signaler et traiter les dysfonctionnements sur les véhicules mis à disposition.

**ORGANISATION** 







|  | Encouragement à signaler toute anomalie ou tout dysfonctionnement du véhicule (fiche d'observations, demande d'intervention).   | ORGANISATION |
|--|---|--------------|
| Le salarié conduit longtemps   | Organisation d'un temps suffisant pour déjeuner.  | FORMATION    |
| et souvent.  | Prise de pauses lorsque les salariés conduisent sur de longues distances.   | FORMATION    |
| Un salarié conduit le véhicule<br>de service au garage pour une<br>vidange.                                  | Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par<br>un professionnel.  | ENTRETIEN    |
| Un salarié récupère les clés du<br>véhicule de service.  | A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés a déclarer la suspension de leur permis de conduire.   | CONTRÔLE     |
| Un salarié utilise son véhicule<br>personnel pour ses<br>déplacements professionnels.                        | Contrôle des assurances et des contrôles techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur. | CONTRÔLE     |
| Le salarié conduit un véhicule<br>pour emmener des personnes<br>accompagnées sur le lieu<br>d'une animation. | Contrôle du bon équipement et du bon entretien du véhicule.   | FORMATION    |
| Le salarié conduit un véhicule<br>pour emmener des personnes<br>accompagnées sur le lieu<br>d'une animation. | Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention  | SECURISATION |







#### RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

### SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE

Le salarié transporte des personnes malades ou présentant un risque infectieux.

Nettoyage et désinfection régulière de l'intérieur des véhicules.

**ENTRETIEN** 







## **PLAN D'ACTION**

#### Actions retenues Unité de travail : Activité de conduite

| RISQUE  | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques<br>psychosociaux  | Mise à disposition de véhicules de service<br>adéquats (nombre de sièges, places<br>handicapées, boîte de vitesses) et<br>adaptés aux besoins de la structure. |                         | Non<br>renseigné | 01/10/2024            |
| R21 R21 - Risques<br>psychosociaux  | Diffusion et respect des règles<br>d'utilisation des véhicules de service :<br>prise du véhicule, contrôle, retour, plein<br>de carburant                      |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R03 R03 - Risques liés<br>à l'activité physique<br>et aux manutentions<br>manuelles | Sensibilisation et formation des salariés<br>au réglage des sièges.  |                         | Non<br>renseigné | 30/01/2025            |
| R20 R20 - Risques liés<br>aux agressions  | Identification en amont des zones et horaires à risque.  |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R20 R20 - Risques liés<br>aux agressions  | Mise en sécurité des effets personnels.  |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité d'encadrement







#### Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL MESU | RE DE PRÉVENTION TYP | PE DE MESURE |
|---------------------------|----------------------|--------------|
|---------------------------|----------------------|--------------|

L'encadrant reçoit un membre de son équipe en difficulté dans l'exercice de son travail.

un outil développé par

Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.

**FORMATION** 

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est en contact avec<br>des personnes extérieures à la<br>structure. | Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.               | ORGANISATION   |
|  |   |                |
| Le salarié fait face à une période de sur-activité.                            | Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance. | ORGANISATION   |
| Le salarié a la responsabilité   | Rédaction et clarification de la matrice des rôles et responsabilités de chacun.  | FORMATION      |
| hiérarchique et fonctionnelle<br>d'une équipe.                                 | Mise en place d'une organisation qui permette d'adapter les ressources humaines (effectif, fonction) aux besoins de l'équipe.                               | FORMATION      |



| L'encadrant est questionné<br>par son équipe sur un projet<br>dont il n'a pas encore entendu<br>parler. | Organisation de réunions régulières et systématiques.  | ORGANISATION |
|---|--|--------------|
| Le salarié est en contact avec la population accueillie.  | Mise en place de formations des encadrants à la spécificité de la population prise en charge (troubles du comportement, handicaps physiques, maladies chroniques). | FORMATION    |
| Les entretiens individuels<br>d'évaluation font partie des<br>missions du salarié.                      | Mise en place de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.   | FORMATION    |
|   | Identification des situations de travail porteuses d'exigences fortes. Mise en place d'un accompagnement et / ou d'une formation des encadrants à ces situations.  | ORGANISATION |
| Le salarié fait face à une situation d'urgence.   | Organisation de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.  | ORGANISATION |
|   | Organisation de réunions de libre expression entre encadrement et direction.   | ORGANISATION |
| Le salarié assure le remplacement du directeur.   | Désignation d'un encadrant d'astreinte.  | ORGANISATION |







| Le salarié est interpellé par<br>son équipe sur les<br>changements à venir dans<br>l'établissement. | Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister.  | MANAGEMENT   |
|---|---|--------------|
| Le salarié souhaite changer   | Mise à disposition de l'encadrant d'une fiche de fonctions qui précise le périmètre de ses missions et sa délégation de pouvoir.  | ORGANISATION |
| l'organisation de son service.  | Mise en place d'un dialogue permanent entre l'encadrement et la direction.  | ORGANISATION |
| On demande au salarié de  | Identification, dans le cadre de l'entretien professionnel de l'adéquation entre les missions fixées et les compétences nécessaires de l'encadrant.   | ORGANISATION |
| prendre en charge un<br>nouveau projet.   | Prise en compte des besoins de formations dans la cadre du plan de développement des compétences.   | ORGANISATION |
| Le salarié a une amplitude de<br>travail importante.  | Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle. | ORGANISATION |

#### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

#### SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

**ORGANISATION** 







#### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

#### SITUATION DE TRAVAIL

#### **MESURE DE PRÉVENTION**

TYPE DE MESURE

Le salarié doit gérer une situation conflictuelle dans son équipe.

Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.

**FORMATION** 

#### RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

#### SITUATION DE TRAVAIL

#### **MESURE DE PRÉVENTION**

TYPE DE MESURE

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

**ORGANISATION** 







#### **PLAN D'ACTION**

## Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au detaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de tormation. | Mise à disposition des formations specifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux raibles. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité d'intervention à domicile





#### Unité de travail : Activité d'intervention à domicile

**RISQUE: R18 - Risque Routier** 

SITUATION DE TRAVAIL

**MESURE DE PRÉVENTION** 

TYPE DE MESURE

Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées éloignées les unes des autres.

Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.

**FORMATION** 

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL

**MESURE DE PRÉVENTION** 

TYPE DE MESURE

Le salarié intervient dans un endroit isolé.

Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.

**EQUIPEMENT** 

Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif.

**EQUIPEMENT** 

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL

**MESURE DE PRÉVENTION** 

**TYPE DE MESURE** 







| Le salarié se rend chez une personne accompagnée. | Sensibilisation du professionnel au risque lié au manque d'hygiène chez la personne accompagnée. Information sur les précautions élémentaires à prendre. | FORMATION  |
|---|--|------------|
| Le salarié se rend chez une                       | Mise à disposition des éléments de protection nécessaires.   | EQUIPEMENT |
| personne accompagnée.                             | Fourniture de masques et de gel en période d'épidémie contagieuse.   | EQUIPEMENT |





#### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL                                 | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié se rend chez une personne accompagnée.    | Organisation des visites avec les renseignements sur l'environnement de la personne accompagnée (adresse précise, code porte, animaux, gardien, ascenseur, etc). | ORGANISATION   |
| Le salarié connait les premiers<br>gestes d'urgence. | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.     | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié se rend chez<br>plusieurs personnes<br>accompagnées éloignées les<br>unes des autres. | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.                        | FORMATION      |
|  | Prise de connaissance de la situation en amont de l'intervention.                                 | ORGANISATION   |
|  | Anticipation de situations potentielles, de façon à ne pas agir dans l'urgence et dans l'émotion. | ORGANISATION   |
|  | Soutien par le chef de service, si nécessaire.  | ORGANISATION   |
| L'intervenant est confronté à  | Réorganisation potentielle de l'activité au sortir d'une situation difficile.                     | ORGANISATION   |
| des situations complexes.  | Rédaction des comptes rendus après chaque visite, pour une analyse à froid.                       | ORGANISATION   |
|  |   |                |





|  | Mise en place d'un échange des bonnes pratiques et des retours d'expérience.   | ORGANISATION |
|--|--|--------------|
|  | Mise en place de binômes pour faire face aux situations difficiles prévisibles (ex : fin de vie, agressivité,).  | ORGANISATION |
| La personne accompagnée est agressive.                                   | Partage des informations sur les personnes accompagnées au sein de l'équipe et avec les partenaires, notamment dans le cas d'un changement de comportement. Soutien managérial. Accompagnement proposé en cas d'agression (psychologique, dépôt de plainte).               | FORMATION    |
| Le salarié souhaite partager<br>sur ses activités.                       | Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.   | ORGANISATION |
| Le salarié a une amplitude de<br>travail importante.                     | Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin. | ORGANISATION |
| Le salarié est confronté à la  | Sensibilisation à l'interculturalité, aux troubles du comportement et aux pathologies psychiatriques.  | FORMATION    |
| violence.  | Sensibilisation / Formations aux spécificités du public accompagné.  | FORMATION    |
| Le salarié accompagne une personne étrangère.                            | Organisation de sensibilisations sur les interactions culturelles des personnes accompagnées.  | ORGANISATION |
| Le salarié fait face à des<br>situations à forte charge<br>émotionnelle. | Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.  | FORMATION    |







#### PLAN D'ACTION

## Actions retenues Unité de travail : Activité d'intervention à domicile

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R18 R18 -<br>Risque Routier  | Diffusion d'une procédure d'organisation des visites pour limiter les déplacements.  |                         | Non<br>renseigné | 31/12/2024            |
| R18 R18 - Mise en place d'une autonomie suffisante les plannings d'intervention de façon à fai aux imprévus. |  |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
|  |  |                         |                  |                       |
| R23 R23 -<br>Travailleurs  | Mise en place d'une procédure lorsque les salariés travaillent dans des conditions   |                         | Non<br>renseigné | 30/12/2024            |
| R14 R14 -<br>Risques<br>d'hygiène et<br>infectieux   | Sensibilisation du professionnel au risque lie au manque d'hygiène chez la personne accompagnée. Information sur les précautions élémentaires à prendre. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Risques généraux communs









| R18 R18 - Risque Routier  | 2.5                                |
|---|------------------------------------|
| R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations) | 2.4                                |
| R05 R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets                             | 2.4                                |
| R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux   | 2.3                                |
| R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants   | 2.1                                |
| R13 - Risques liés aux écrans   | 2                                  |
| R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage   | 1.4                                |
| R10 R10 - Risques liés aux ambiances thermiques   | 1.2                                |
| R06 R06- Risques liés aux circulations dans l'entreprise                                | NON CONCERNÉ                       |
|   | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 |
| ACCEPTABL   | LE A TRAITER NON MAÎTRISÉ          |







#### Unité de travail : Risques généraux communs

#### RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié est au contact de la   | Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles.   | FORMATION      |
| famille d'un bénéficiaire lors<br>d'une épidémie.                                       | Mise à disposition des salariés des règles et les moyens de prévention et de protection adaptés, notamment en cas d'épidémie.  | FORMATION      |
| Le salarié est au contact de la famille d'une personne accompagnée lors d'une épidémie. | Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.  | ORGANISATION   |
| Les locaux présentent un<br>risque infectieux pour le<br>salarié.                       | Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure. | ENTRETIEN      |
| Le salarié est en contact avec<br>un public sensible.                                   | Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations Respect des mesures mises en place.  | FORMATION      |
| Le salarié est en contact avec des agents infectieux.                                   | Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.  | FORMATION      |
| Le salarié manipule des   | Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique.   | ORGANISATION   |



matériels, du courrier... venant de l'extérieur ou qui lui ont été transmis par un collègue.

un outil développé par

Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels.

**ORGANISATION** 







Le salarié est en contact avec des agents infectieux.

un outil développé par

Mise en application des protocoles et gestes barrière.

**ORGANISATION** 

#### RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL                          | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié se blesse et a besoin<br>d'aide.   | Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs<br>Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact<br>personnalisé et connu des autres salariés. | ENTRETIEN      |
| Le salarié bénéficie d'une formation.         | Lors de l'intégration des nouveaux salariés, organisation d'une formation à la sécurité et aux règles de sécurité dans la structure.   | FORMATION      |
| Le salarié bénéficie d'une formation.         | Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation.  | ORGANISATION   |
| Le salarié a accès à l'affichage obligatoire. | Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.   | ORGANISATION   |
| Les salariés sont souvent                     | Réalisation d'un bilan des AT/MP, de l'absentéisme.  | ORGANISATION   |
| absents.                                      | Analyses des causes de l'absentéisme dans des conditions à définir dans la structure.  | ORGANISATION   |
| Les salariés sont souvent absents.            | Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC  | ORGANISATION   |
| Un salarié sur un poste à                     | Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique).  | ORGANISATION   |
| risque particulier doit passer                |  |                |





| sa visite médicale obligatoire.  | Organisation des convocations avec le service de santé au travail.  | ORGANISATION |
|--|---|--------------|
| Un salarié accompagne un résident en dehors de la structure.                   | Définition d'une procédure reprenant les règles et responsabilités des salariés en cas d'accompagnement d'un bénéficiaire en dehors de l'établissement. Contrôle de l'application de celle-ci à chaque sortie par le salarié.   | ORGANISATION |
| La structure applique les<br>consignes de sécurité.                            | Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations | ORGANISATION |
| Le salarié intervient auprès<br>d'une personne victime d'un<br>malaise.        | Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.  | FORMATION    |
| Un salarié se plaint de<br>recevoir des messages de plus<br>en plus agressifs. | Mise en place d'une sensibilisation à propos des possibles mauvaises interprétations des écrits.  | FORMATION    |







#### RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PREVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Un départ de feu intervient<br>dans la structure.                                | Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte. | EQUIPEMENT     |
| Un départ de feu intervient<br>dans la structure.                                | Mise en conformité des escaliers avec la réglementation applicable dans l'établissement.   | EQUIPEMENT     |
| Un départ de feu intervient<br>dans la structure.                                | Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.  | ORGANISATION   |
| La commision de sécurité ERP demande une révision des cheminements d'évacuation. | Traitement systématique et rapide des remarques des contrôles de la commission sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP). | EQUIPEMENT     |
| La bouilloire d'un salarié est<br>restée allumée toute la nuit.                  | Mise en place d'une consigne pour limiter la présence dans la structure, d'équipements électriques non contrôlés et non sécurisés.   | ORGANISATION   |
| Un départ de feu intervient<br>dans la structure.                                | Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.  | FORMATION      |

**EQUIPEMENT** 





#### RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

# Un salarié circule sur le parking, glissant à cause des conditions météréologiques. Mise en place d'une procédure concernant le nettoyage des allées piétonnes, en cas de neige ou de verglas ou d'accumulation de feuilles. Mise en place immédiate. ENTRETIEN Balisage des zones humides après nettoyage. ENTRETIEN Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre. ENTRETIEN

Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par

#### RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

Le salarié se déplace au sein

de la structure.

| SITUATION DE TRAVAIL   | SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION   |              |
|--|---|--------------|
| Le salarié est en relation<br>verbale et / ou physique avec  | Mise en place une procédure d'alerte pour qu'un salarié en difficulté puisse demander l'aide du service sécurité. | SECURISATION |
| des visiteurs.   | Enregistrement des incidents survenus dans le registre dédié.   | SECURISATION |
| Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec la population accueillie.  Mise en place de mesures de prévention pour accompagner les salariés en cas d'agression. |   | ORGANISATION |

détecteur de présence.





#### RISQUE: R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| <b>Une entreprise extérieure</b> intervient dans la structure.  Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés. |   | SECURISATION   |
| Une entreprise extérieure intervient dans la structure.   |   |                |
| Une entreprise extérieure intervient dans la structure.   | Etablissement d'un plan de prévention pour les interventions de longue durée ou à risque, des entreprises extérieures. Communication à tous les acteurs et contrôle de son respect. | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

|  | SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION                          | TYPE DE MESURE |
|--|--|---|----------------|
|  | Le salarié est amené à circuler<br>dans les parties communes à<br>l'intérieur de tout<br>l'établissement (couloir,<br>escalier, etc.). | Installation de nez de marches antidérapants. | ENTRETIEN      |
|  |  | Balisage des zones humides après nettoyage.   | ENTRETIEN      |





#### RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

| SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION                  |   | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié manipule des<br>matériels électriques filaires. | Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état. | SECURISATION   |
| Le salarié manipule des matériels électriques.             | Information des salariés sur le risque électrique.          | FORMATION      |

#### RISQUE: R18 - Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié circule sur la voie publique.  | Sencinilication dec calaries ally risdues de la route sur le trater domicile-travail   |                |
| Le salarié accompagne en voiture un bénéficiaire.   | Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail. | CONTRÔLE       |
| L'activité du salarié comprend<br>de nombreux trajets en  | Organisation des déplacements pour réduire le nombre de déplacements en voiture et pour diminuer les temps de trajet.              | ORGANISATION   |
| voiture.  | Mise à disposition d'un véhicule conforme et adapté aux trajets.   | ORGANISATION   |
| Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.  Sensibilisation des salariés aux risques liés aux addictions et à la prise d'alcool ou de substances illicites au volant. Rappel des règles et de la loi. |  | FORMATION      |





#### RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

#### SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE

Le salarié utilise une plaque électrique pour faire chauffer de l'eau.

Sensibilisation à l'utilisation en sécurité des matériels à disposition.

CONTRÔLE

#### RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

#### SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE

Le salarié range un objet lourd sur le haut d'une armoire. Sensibilisation des salariés pour qu'ils évitent de stocker des objets au-dessus des armoires.

**ENTRETIEN** 





#### RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

Didacthem

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié est en contact avec<br>une population à risque de | Mise en place d'un protocole d'hygiène au sein de la structure (lavage ou désinfection des mains, nettoyage des locaux). Communication aux salariés. | ORGANISATION   |
| contagion.   | Contrôle par la médecine du travail du fait que les salariés soient à jour de leurs vaccins obligatoires.  | ORGANISATION   |
| Un salarié est sensible aux<br>acariens.                     | Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés.  | ENTRETIEN      |
| Un salarié prend son repas sur<br>place.                     | Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien.                        | ENTRETIEN      |
| Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.  | Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés.   | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

# SITUATION DE TRAVAIL MESURE DE PRÉVENTION TYPE DE MESURE Le salarié utilise des outils digitaux numériques. Installation les bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage). SECURISATION







#### RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

| SITUATION DE TRAVAIL                        | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille devant son ordinateur. | Mise à disposition de stores ou de rideaux pour éviter les reflets (voir note réglementaire rubrique pilotage).                   | SECURISATION   |
| Le salarié travaille assis à son<br>bureau. | Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié. | EQUIPEMENT     |

#### RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL |   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|----------------------|---|--|----------------|
|                      | Le salarié se déplace au sein<br>de la structure.                                   | Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.                                   | EQUIPEMENT     |
|                      | L'éclairage des locaux n'est<br>pas adapté à l'activité réalisée<br>par le salarié. | Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux.minimum). | EQUIPEMENT     |





#### RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

|  | SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PREVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|--|---|----------------|
| local avec une ventilation  mécanique  aux caractérisi  Travail R4222- |  | Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement. | CONTRÔLE       |
|  | Le salarié est exposé à des<br>températures inférieures aux<br>températures habituelles. | mpératures inférieures aux Mise en place de radiateurs d'appoint homologués NF, si nécessaire.  |                |
|  | Le salarié est exposé à des<br>températures excessives<br>supérieures aux températures   | Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : lieux de pause climatisés, zones ventilées, fourniture d'eau. (Voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).   | ORGANISATION   |
|  | habituelles.   | Limitation des expositions extérieures au soleil.   | ORGANISATION   |





#### **PLAN D'ACTION**

#### Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

| RISQUE                                       | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R23 R23 -<br>Travailleurs<br>isolés          | Sensibilisation des salariés au risque lié au travail isolé. Vérification de la possibilité de téléphoner en cas d'urgence. Le cas échéant, organisation d'un système permettant d'alerter, de situer le travailleur isolé et d'intervenir dans les plus brefs délais.                 |                         | Non<br>renseigné | 31/12/2024            |
| R23 R23 -<br>Travailleurs<br>isolés          | Le travailleur doit s'enfermer à clé lorsqu'il se<br>trouve seul pour éviter les agressions. Il doit<br>se déplacer avec son téléphone professionnel<br>et il doit envoyer un SMS au moment de son<br>départ à son supérieur hiérarchique.   | c.tarrin@apsi.fr        | 0,00 € TTC       | 01/05/2024            |
| R141 R141-<br>Risques liés à<br>une épidémie | Information auprès des personnes<br>accompagnées et de leurs familles, des<br>mesures mises en place au sein de la   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R141 R141-<br>Risques liés à<br>une épidémie | Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure. |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





| RISQUE   | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Archivage des traces écrites des formations à<br>la sécurité au travail. Signature d'une<br>attestation par le salarié qui a reçu la<br>formation.                      |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Réalisation de l'affichage obligatoire dans<br>l'établissement.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Réalisation d'une analyse des accidents du<br>travail avec un responsable et les instances<br>compétentes (CSE, commission santé<br>sécurité).                          |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





| RISQUE   | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "référent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise en place d'une sensibilisation à propos<br>des possibles mauvaises interprétations des<br>écrits.  |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R15 R15 -<br>Risques<br>d'incendie et<br>d'explosion   | Vérification de la réalisation des deux<br>exercices d'évacuation annuels prévus par le<br>Code du travail. La sécurité des usagers des<br>structures dépend de la bonne réaction des<br>salariés et donc de leur formation.  |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| R15 R15 -<br>Risques<br>d'incendie et<br>d'explosion   | Équipement de l'établissement avec un<br>nombre suffisant d'extincteurs,<br>conformément à la réglementation ERP.<br>Identification correcte.   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





| RISQUE   | ACTIONS RETENUES  | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R15 R15 -<br>Risques<br>d'incendie et<br>d'explosion | Mise en conformité des escaliers avec la<br>réglementation applicable dans<br>l'établissement.                                |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| D/E D/E  |   |                         |                  |                       |
| R15 R15 -<br>Risques<br>d'incendie et                | Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.                                   |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |
| K15 K15 -<br>Risques<br>d'incendie et                | I raitement systematique et rapide des<br>remarques des contrôles de la commission<br>sécurité des Établissements Recevant du |                         | Non<br>roncoignó | 01/05/2024            |
| d'explosion  | Public (ERP).   |                         | renseigné        |                       |
|  |   |                         |                  |                       |
| R15 R15 -<br>Risques<br>d'incendie et<br>d'explosion | Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.   |                         | Non<br>renseigné | 31/12/2025            |







#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Risques psychosociaux communs







#### Unité de travail : Risques psychosociaux communs

#### RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

un outil développé par

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Un salarié exprime à sa<br>hiérarchie une crainte sur<br>l'évolution de son emploi. | Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.       | FORMATION      |
| Un salarié est en risque<br>d'inaptitude  | Travail avec le service de santé au travail (SPSTI) sur la prévention de la désinsertion (analyse de poste, entretien de pré-reprise). | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié est concerné par un changement d'organisation.                           | Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures. | FORMATION      |
| Un salarié a besoin d'un  | Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement.   | MANAGEMENT     |
| renseignement, une aide.  | Mise en place d'un organigramme.   | MANAGEMENT     |
| Le salarié souhaite savoir<br>quand et comment la charge<br>de travail est évaluée. | Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels.  | FORMATION      |
| Le salarié travaille avec des missions définies.                                    | Rédaction et communication des fiches de poste à chaque salarié.   | MANAGEMENT     |

Didacthem



Réalisation régulière de l'analyse des écarts travail "prescrit" et "réel".

MANAGEMENT









| Un nouveau salarié est<br>embauché.   | Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement.  | FORMATION     |
|---|--|---------------|
| Le salarié a des horaires<br>atypiques ou irréguliers.                            | Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée. | ENVIRONNEMENT |
| Le salarié absent pour une<br>durée prolongée est<br>remplacé.                    | Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.   | ORGANISATION  |
| Un salarié doit être remplacé<br>en urgence.                                      | Organisation des plannings en concertation avec les salariés pour permettre des conditions de remplacement interne.  | ORGANISATION  |
|   | Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels.   | FORMATION     |
| Le salarié demande à réaliser<br>une formation pour accroître<br>ses compétences. | Analyse des demandes de formations faites par les salariés.  | FORMATION     |
| ·   | Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité.  | FORMATION     |
| Le salarié utilise un nouveau<br>dispositif digital.                              | Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.  | ORGANISATION  |
| Un salarié constate un dysfonctionnement réel ou potentiel.                       | Prévoir, lors des réunions d'équipe, un temps d'échange sur les dysfonctionnements éventuels.  | ORGANISATION  |





| Un salarié réalise une mission<br>dans une contrainte de temps<br>inadéquate.                          | Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.  | MANAGEMENT   |
|--|---|--------------|
| Le salarié remplace un collègue absent.  | Identification des compétences / diplômes / qualifications requis des salariés, hors de leur cœur de métier. Utilisation de ces compétences / diplômes / qualifications lors du remplacement d'un salarié absent.   | MANAGEMENT   |
| Une augmentation des absences est observée.  | Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé. | ORGANISATION |
| Une réflexion globale sur la<br>prévention des RPS est<br>envisagée / actualisée dans la<br>structure. | Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.   | MANAGEMENT   |







#### RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié est confronté à un public sensible.                                  | Mise en place d'une procédure interne pour accompagner les salariés victimes d'une agression. Mise en place d'un entretien systématique avec les salariés concernés, par le manager de proximité, dans le but d'apporter un soutien psychologique.  | FORMATION      |
| Un salarié est menacé par un<br>usager en dehors de son<br>travail.             | Information des salariés sur la nécessité de signaler toute menace ou agression, en lien avec leur activité professionnelle, en dehors de leur travail. Mise en place d'un suivi de ces événements. Mise en oeuvre des actions de soutien qui en découlent et accompagnement dans les démarches.  | FORMATION      |
| Le salarié est exposé dans son<br>travail à une charge<br>émotionnelle intense. | Mise en place d'une procédure pour accompagner spécifiquement les salariés exposés à une charge émotionnelle intense dans une approche préventive et curative. Mise en place d'un dialogue avec l'encadrement de proximité.   | ORGANISATION   |
| Le salarié est confronté à une situation grave, à gérer dans                    | Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice).   | FORMATION      |
| l'urgence.  | Mise en place de procédures d'appui managérial.   | FORMATION      |
| Un salarié se dit victime de<br>harcèlement.                                    | Mise en place d'un référent harcèlement (CT. art. L. 1153-5-1 voir rubrique "Pilotage" dans G2P).   | ORGANISATION   |
| Un salarié veut savoir qui est<br>le référent harcèlement.                      | Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le réglement intérieur. | ORGANISATION   |





#### RISQUE: R215 - RPS - Autonomie

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié doit souvent interrompre son activité.   | Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement.              | ORGANISATION   |
| Le salarié souhaite s'isoler<br>pour réaliser une activité<br>exigeant de la concentration. | Planification, par les salariés, de leur activité et de leurs rendez-vous pour ne pas qu'ils soient interrompus dans leur travail. | ORGANISATION   |
|   | Possibilité pour un salarié de s'isoler et / ou de ne pas être dérangé.  | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

| SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié travaille dans une<br>équipe et / ou participe à un<br>projet. | Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel. | MANAGEMENT     |
| Un salarié est mis en difficulté<br>par une surcharge de travail.         | Renforcement du travail collaboratif et de l'esprit d'entraide entre les salariés, en particulier dans les cas de demandes importantes et imprévues.   | ORGANISATION   |
| pai une surcharge de travail.   | Prévision d'une marge d'autonomie aux équipes pour qu'elles puissent se réorganiser.   | ORGANISATION   |
| Le salarié souhaite s'investir<br>dans les projets<br>d'établissement.    | Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.   | MANAGEMENT     |
| Le salarié souhaite évoluer dans la structure.                            | Identification et valorisation des compétences des salariés.   | MANAGEMENT     |



| Un salarié est en conflit avec<br>un autre.    | Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).               | ORGANISATION |
|--|--|--------------|
| Un salarié participe à la<br>réunion annuelle. | Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction. | ORGANISATION |
| un salarié s'interroge sur sa<br>mission.      | Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.   | ORGANISATION |







#### **PLAN D'ACTION**

#### Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

| RISQUE  | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ    | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|-------------------------|------------------|-----------------------|
| R212 R212 -<br>RPS - Insécurité<br>du travail | Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles. |                         | Non<br>renseigné | 30/08/2024            |
| R212 R212 -<br>RPS - Insécurité<br>du travail | Mise en place d'un référent handicap.  |                         | Non<br>renseigné | 01/05/2024            |





#### Hiérarchie des risques

#### Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux









#### Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux

#### RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL                                   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié nettoie le sol des salles et des escaliers. | Mise à disposition des salariés, d'équipements adaptés pour réaliser le nettoyage du sol : seaux à roulettes, chariots de ménage, balais à franges, balais avec réservoir d'eau et aspirateur dorsal pour les escaliers, manches téléscopiques, pour limiter les efforts et postures pénibles. Systématisation de leur entretien et remplacement. | EQUIPEMENT     |
| Le salarié intervient dans un                          | Rangement correct des produits et matériels pour éviter qu'ils ne tombent.  | ORGANISATION   |
| local où sont stockés les produits de nettoyage.       | Rangement des objets lourds à une hauteur de nature à éviter les postures pénibles.   | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

|  | SITUATION DE TRAVAIL  | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|---|----------------|
|  | Le salarié quitte son travail en<br>cours, pour realiser une<br>activité urgente de nettoyage.  | Planification de l'activité tout en laissant aux salariés une autonomie pour organiser leur travail, hiérarchiser les priorités et traiter les urgences.  | ORGANISATION   |
|  | Le salarié connait des<br>difficultés pour réaliser, dans<br>le temps qui lui est imparti,<br>l'ensemble des tâches qui lui<br>sont confiées. | Mise en place d'un plan de nettoyage, pour organiser et répartir le travail entre les activités récurrentes et le turnover des départs et arrivées des résidents. Contrôle régulier de l'efficacité de ce plan. | ORGANISATION   |
|  | Le personnel manque de produits pour réaliser ses activités.  | Élaboration d'un processus de réassortiment des produits d'entretien, selon les<br>besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans de bonnes conditions.   | EQUIPEMENT     |









#### RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION   | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié utilise des produits<br>nettoyants et détartrants<br>achetés par l'établissement. | Prise en compte de la dangerosité des produits de nettoyage lors de leur achat.<br>Préférence donnée aux produits d'entretien enzymatiques.  | SECURISATION   |
| Le salarié range les produits<br>d'entretien.  | Mise à disposition du personnel d'entretien d'un local aéré et sécurisé pour ranger les produits selon la nature des risques.  | EQUIPEMENT     |
| Le salarié manipule les<br>produits et liquides<br>d'entretien.                              | Communication sur les dangers potentiels des mélanges de produits.   | FORMATION      |
| Le salarié utilise des produits<br>de nettoyage.   | Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, lorsqu'ils utilisent des produits d'entretien : gants de ménage professionnels résistants, lunettes, tenues jetables en cas de surface très sale Contrôle de leur utilisation systématique et changement régulier. | EQUIPEMENT     |
| Le salarié renverse<br>accidentèlement un bidon de<br>détartrant                             | Sensibilisation à l'importance de porter les EPI. Motivation au port des EPI   | FORMATION      |





#### RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL   | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié vide les sacs de déchets dans les poubelles.                      | Contrôle du port systématique des équipements de protection individuelle adaptés, pour manutentionner les poubelles et autres déchets (gants anti perforation).   | FORMATION      |
| Le salarié travaille dans un<br>endroit contaminé.                           | Mise en place de mesures préventives pour prévenir le risque de contamination par des insectes.   | ORGANISATION   |
| Le salarié est au contact de résidents atteints de pathologies infectieuses. | Mise en place d'une procédure systématique de signalement à la direction en cas d'apparition de problèmes cutanés, respiratoires ou de contagion. Mise en place de mesures sanitaires adéquates. Information du médecin du travail. | ORGANISATION   |

#### RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

| SITUATION DE TRAVAIL                                       | MESURE DE PRÉVENTION  | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié intervient dans un<br>local où sont stockés les | Rangement correct des produits et matériels pour éviter qu'ils ne tombent.          | ORGANISATION   |
| produits de nettoyage.                                     | Rangement des objets lourds à une hauteur de nature à éviter les postures pénibles. | ORGANISATION   |





#### **PLAN D'ACTION**

#### Actions retenues Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux

| RISQUE   | ACTIONS RETENUES   | PERSONNE<br>RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ      | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|-------------------------|--------------------|-----------------------|
| R02 R02 -<br>Risques de<br>chutes de<br>plain-pied   | Mise à disposition des salariés, de chaussures de<br>sécurité antidérapantes. Contrôle de leur port.<br>Changement dès que nécessaire.   |                         | Non<br>renseigné   | 31/12/2024            |
| R03 R03 -<br>Risques liés à<br>l'activité<br>physique et<br>aux<br>manutentions<br>manuelles | Mise à disposition des salariés, d'équipements adaptés pour réaliser le nettoyage du sol : seaux à roulettes, chariots de ménage, balais à franges, balais avec réservoir d'eau et aspirateur dorsal pour les escaliers, manches téléscopiques, pour limiter les efforts et postures pénibles.  Systématisation de leur entretien et remplacement. |                         | Non<br>renseigné   | 01/05/2024            |
| R03 R03 -<br>Risques liés à<br>l'activité<br>physique et<br>aux<br>manutentions<br>manuelles | Facilitation de l'accessibilité des produits le plus<br>fréquemment utilisés.  |                         | Non<br>renseigné   | 01/05/2024            |
| R09 R09 -<br>Risques liés à<br>l'électricité   | Vérification régulière du bon fonctionnement des appareils électriques (notamment les câbles de raccordement) et changement si nécessaire.   |                         | re <b>nsejg</b> né | 01/05/2024            |